

Tout
sur

illico
SOLIDAIRE

Une multitude d'avantages

- Vous profitez d'une réduction immédiate de 75 % sur vos billets en 2nde classe*.
- Vous voyagez sur l'ensemble des parcours régionaux (Trains et cars TER et Cars Région Express) quel que soit le motif de votre déplacement en semaine et le week-end.
- Vous pouvez acheter autant de billets que vous le souhaitez.

* Par rapport au tarif normal. Réduction valable avec un minimum de perception de 1,20 € par trajet.

Pour bénéficier de la réduction, vous devez être en possession d'une carte en cours de validité. Réduction valable uniquement pour le titulaire de la carte. Les billets **illico SOLIDAIRE** ne sont pas vendus à bord des trains, munissez-vous de votre billet avant votre départ.

Rendez-vous gratuitement :

- à vos entretiens d'embauche,
- à vos entretiens préalables à une formation
(uniquement pour les -26 ans).

Vous êtes titulaire d'une carte **illico SOLIDAIRE** en cours de validité, la Région Auvergne-Rhône-Alpes prend en charge votre déplacement en Cars et Trains TER et Cars Région Express avec les **Bons de transport illico SOLIDAIRE** délivrés par les sites France Travail et Missions locales.

illico SOLIDAIRE en pratique

- La carte est réservée aux personnes en recherche d'emploi ou en insertion (voir catégories ci-contre).
- Elle est nominative et gratuite.
- Elle est valable 1 an, puis renouvelable selon votre situation.
- **L'usage de cette carte est strictement réglementé. Le non-respect des conditions générales d'utilisation, expose le titulaire à l'exclusion immédiate du dispositif.**

Pour chaque demande de carte, **première demande ou renouvellement**, fournir un dossier complet (formulaire, photo, pièce d'identité et justificatif de situation selon le tableau ci-contre).

La demande de renouvellement est à effectuer dans le mois qui précède la fin de validité de votre carte.



Votre Région vous transporte

Trains et cars TER,
Cars Région Express

-75 %

pour tous les voyages

Gratuité

pour se rendre à un entretien d'embauche

illicosolidaire.aura@paragon-rc.com

ou

 **N°Cristal** 09 69 32 69 42

APPEL NON SURTAXE

Souscription en ligne

www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes



TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes



VOYAGEZ AVEC TER

illico
SOLIDAIRE

GAGNEZ DU TEMPS

Demandez votre carte en ligne
www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes



www.auvergnerhonealpes.fr

À compléter et à renvoyer à :

Carte **illico SOLIDAIRE**
CS 20011
59895 LILLE Cedex 09

Sans oublier de joindre les documents à fournir correspondant à votre situation (toute autre pièce ne faisant pas partie de la liste des documents à fournir ne sera pas prise en compte).

OBLIGATOIRE !
(À CHAQUE DEMANDE
ET RENOUELEMENT)

**PHOTO
D'IDENTITÉ**
+
**PIÈCE
D'IDENTITÉ**

Madame Monsieur

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* :

Adresse* :

Code postal* :

Ville* :

Téléphone :

Adresse e-mail :

N° de votre dernière carte **illico SOLIDAIRE** :

Oui, je souhaite bénéficier du tarif TER **illico SOLIDAIRE et j'accepte les conditions générales d'utilisation, au titre de :**
(choisir une seule catégorie)*

- Demandeur d'emploi indemnisé en dessous du SMIC
- Jeune de moins de 26 ans, inscrit en Mission Locale ou volontaire en engagement de service civique
- Titulaire d'un contrat aidé ou salarié en insertion dans une SIAE
- Bénéficiaire du RSA
- Bénéficiaire de l'ASPA
- Demandeur d'asile/bénéficiaire de la protection internationale

J'accepte de recevoir (cases à cocher ci-dessous selon votre choix) :

- les actualités et bons plans TER Auvergne-Rhône-Alpes
- des informations trafics TER Auvergne-Rhône-Alpes
- les informations liées aux activités et publications de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

*Les informations indiquées par un astérisque sont obligatoires.

Les informations fournies dans ce formulaire feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi informatique et libertés, toute personne, justifiant de son identité, peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, ainsi que ses droits à la limitation du traitement, droit à la portabilité de ses données, et droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage), en adressant une demande à illicosolidaire.aura@paragon-rc.com ou par courrier à « Carte **illico SOLIDAIRE** - CS 20011 - 59895 LILLE Cedex 09 ».

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données vous pouvez consulter les mentions légales disponibles sur le site www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes.

BÉNÉFICIAIRES	CONDITIONS À REMPLIR	DOCUMENTS À FOURNIR À CHAQUE DEMANDE (PREMIÈRE DEMANDE ET RENOUELEMENT)	OÙ SE PROCURER LES DOCUMENTS ?
POUR TOUS	• Résider en Auvergne-Rhône-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> • 1 photo d'identité récente et ressemblante • 1 photocopie d'une pièce d'identité • Le formulaire de demande complété 	

SELON VOTRE SITUATION

✓ transmettre les documents ci-dessous



<p>Demandeur d'emploi indemnisé en dessous du SMIC ou non indemnisé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être inscrit(e) comme demandeur d'emploi à France Travail (catégorie 1, 2, 3 ou 4). • Recevoir de France Travail, ou de tout autre organisme, des allocations pour perte d'emploi d'un montant inférieur au SMIC (35h). 	<p><i>Selon votre situation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Si vous êtes indemnisé(e) par France Travail : une attestation de paiement du mois en cours ou du mois précédent (le document « relevé de situation » n'est pas recevable). • Si vous êtes indemnisé(e) par un autre organisme du secteur public : une copie du dernier avis de paiement. • Si vous n'êtes pas indemnisé(e) : une notification de rejet. 	<p>Internet : www.pole-emploi.fr</p> <p>Appeler au : 39 49</p>
<p>Moins de 26 ans*</p> <p><i>* à la date de la demande de la carte, le cachet de la poste faisant foi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Être inscrit(e) en Mission Locale et participer à un dispositif régional ou national de formation ou d'accompagnement renforcé. • Avoir bénéficié de 2 entretiens auprès d'un conseiller Mission Locale. • Ne pas être scolarisé(e), étudiant(e), ni salarié(e). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une attestation originale délivrée par la Mission Locale valable 1 mois à compter de sa date de délivrance. 	<p>Auprès de votre Mission Locale</p>
<p>Contrat aidé</p> <p>Être titulaire d'un contrat aidé officiel de la liste ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'apprentissage (N° contrat Cerfa : 10103*06) • Contrat de professionnalisation (N° contrat Cerfa : 14703*01) • Contrat unique d'insertion - CIE (N° contrat Cerfa : 14818*01 - secteur marchand) • Contrat unique d'insertion - CAE (N° contrat Cerfa : 14818*01 - secteur non marchand) <ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire d'un contrat officiel d'engagement de service civique. • Être titulaire d'un contrat PACTE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une copie du contrat dûment signé. 	<p>Auprès de votre employeur</p>
<p>Bénéficiaire du RSA (Sous condition de ressources)</p> <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être bénéficiaire du RSA sans prime d'activité. • Être bénéficiaire du RSA avec prime d'activité, sous condition de ressources : avoir une prime d'activité inférieure au plafond d'attribution (variable selon la composition du foyer) en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une copie du contrat officiel (avec N° Cerfa impératif) • Une copie du contrat de travail. • Une attestation originale délivrée par l'employeur valable un mois à compter de sa date de délivrance. 	<p>Sur www.caf.fr</p> <p>Appeler au 3230</p>
<p>Bénéficiaire de l'ASPA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être bénéficiaire de l'ASPA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une attestation originale de paiement du mois en cours ou du mois précédent. 	<p>Auprès de votre caisse de retraite</p>
<p>Demandeur d'asile</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être en cours de demande d'asile (< 12 mois). • A savoir : pour la constitution du dossier, il n'est pas obligatoire de fournir une pièce d'identité. 	<p><i>Selon votre situation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une lettre d'enregistrement d'une demande d'asile inférieure ou égale à 12 mois. • Une attestation de demande d'asile en procédure normale ou accélérée d'une validité de 3, 6 ou 9 mois • Un récépissé de demande de statut de réfugié, inférieur ou égal à 3 mois. 	<p>OFPPRA</p> <p>Préfecture</p>